



11.02 Admission au cadre national

26.04.2011 / CC

Données personnelles du membre du cadre:

Nom:

Prénom:

Adresse:

CP/lieu:

Droits et obligations du membre du cadre / club

- Les soussignés acceptent les principes de sélection (manuel 11.01) de **Swiss Wrestling** pour les membres du cadre national.
- Par leur signature, ils confirment l'adhésion du lutteur (lutteur = homme et femme) mentionné ci-dessus au cadre national et lui accordent tout soutien.
- Le club/lutteur soussigné s'engage à verser les franchises fixées par la CT et le CC, destinées à la participation aux camps d'entraînement, tournois et championnats internationaux ainsi que les contributions des cadres.
- Le lutteur s'engage à prendre en charge d'éventuels frais d'annulation concernant les déplacements aux tournois. Il est recommandé de conclure une assurance d'annulation de voyage.
- Le lutteur s'engage à prendre en charge lui-même tous les frais médicaux à l'étranger. Une assurance de rapatriement est recommandée (p.e REGA).
- Le lutteur s'engage dans la mesure du possible à participer aux championnats suisses et à se présenter avec son poids de cadre.
- Tous les dispositions, règlements et directives existants de la FILA, CELA et **Swiss Wrestling**, y-compris les directives actuelles de Swiss Olympic sur le dopage sont acceptés sans réserve.
- Le lutteur doit accepter les décisions et sélections des fonctionnaires de **Siss Wrestling**. Une critique publique de telles décisions entraînerait des mesures disciplinaires (amende, exclusion du cadre etc.).
- Dans le cadre de ses possibilités personnelles et financières, **Swiss Wrestling** garantit au lutteur cadre les meilleures conditions de préparation et d'encadrement lors des différentes manifestations officielles.

Lieu et date:

Signature lutteur:

Signature des parents (que pour les cadets)

Entraîneur du club:

Sceau + signature du club: